

VALLEE SUD – GRAND PARIS
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

BUREAU DU TERRITOIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département des-Hauts-de-Seine

SÉANCE DU 11 JUILLET 2017

Objet : Accord de principe pour la réalisation des équipements d'assainissement, d'eau potable et d'éclairage public de la ZAC du Panorama à Clamart

Par suite d'une convocation en date du 4 juillet 2017, les membres composant le Bureau du Territoire se sont réunis à 15h00 au 28 rue de la Redoute, 92260 Fontenay-aux-Roses, salle du 9ème étage sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Jean-Didier BERGER, M. Georges SIFFREDI, Mme Marie-Hélène AMIABLE, M. Jean-Loup METTON, M. Jean-Yves SENANT, M. Philippe PEMEZEC.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Pierre SCHOSTECK à M. Jean-Yves SENANT, Mme Jacqueline BELHOMME à Mme Marie-Hélène AMIABLE, M. Laurent VASTEL à M. Jean-Didier BERGER, M. Yves COSCAS à M. Philippe PEMEZEC.

ABSENTS EXCUSES :

M. Philippe LAURENT, M. Philippe LOREC.

Certifié exécutoire
Pour le Président et
Par délégation

Michel GUENNEAU
Directeur général
des services

- 1) Le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Bureau.
- 2) Monsieur Philippe PEMEZEC est désigné pour remplir ces fonctions.



Accusé de réception en préfecture
092-200057966-20170713-DEL_BT57_2017-
DE
Date de télétransmission : 13/07/2017
Date de réception préfecture : 13/07/2017

BUREAU DU TERRITOIRE
Séance du 11 juillet 2017

Objet : Accord de principe pour la réalisation des équipements d'assainissement, d'eau potable et d'éclairage public de la ZAC du Panorama à Clamart

Le Bureau du Territoire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles R311-7 et suivants,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le décret n°2015-1655 en date du 11 décembre 2015, relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement public territorial dont le siège social est à Antony dans les Hauts-de-Seine,

VU la séance d'installation du Conseil territorial le 18 janvier 2016 au cours de laquelle le Président et les Vice-présidents ont été élus,

CONSIDERANT que l'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris est compétent en matière d'assainissement, d'eau potable, éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore,

CONSIDERANT le programme des équipements publics nécessaires à l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté du Panorama comprenant notamment la création de nouveaux ouvrages d'assainissement, d'eau potable, d'éclairage public et Signalisation Lumineuse Tricolore,

CONSIDERANT que les ouvrages d'assainissement, d'eau potable, d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore seront totalement financés par l'opération de la ZAC du Panorama.

CONSIDERANT que les ouvrages d'assainissement, d'eau potable, d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore seront réalisés conformément aux préconisations techniques de l'établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

ARTICLE 1 – APPROUVE le principe de réalisation des ouvrages d'assainissement, d'eau potable, d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore de la ZAC du Panorama qui seront incorporés après réalisation dans le patrimoine du territoire.

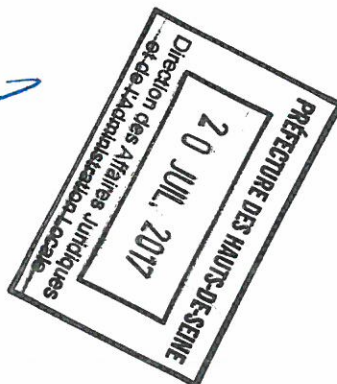
ARTICLE 2 - PREND ACTE du financement de ces ouvrages par l'opération de la ZAC du Panorama.

ARTICLE 3 – AUTORISE le président à signer le présent accord de principe.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Monsieur de président de la SPLA CLAMART
- Monsieur le Trésorier principal d'Antony, Comptable de l'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris.

Pour extrait certifié conforme,



Accusé de réception en préfecture
092-200057966-20170713-DEL_BT57_2017-
DE
Date de télétransmission : 13/07/2017
Date de réception préfecture : 13/07/2017